

**Compte rendu sommaire du conseil municipal**  
**Séance du 21 février 2013 à 20 h 30**

**PRESENTS :** Pierre GOUBET, Françoise ROY, Pierre COMMARMOT, Eveline GUILLET, Robert RESTA, Catherine BRIDAY, Jacqueline ACCARDO, Marc MICOUD, Robert TURGIS, Claude CHARTON, Marie GIROT, Ludwina CUMIN, Muriel BRUGNOT, Benoit DORÉ, Gilles VIALLAND, Alain BOISSIN, Yves ROUX, Michel BECAVIN, Greta CARRERAS.

**EXCUSES :** Lydie PONS (procuration à M. TURGIS), Robert ROCHE (procuration à Mme CUMIN), Marc PELARDY (procuration à Mme GUILLET).

**ABSENTS :** Jacques ETOYAN, Jocelyne CHAGNON, Patricia CLUZEL, Sabrina DERRAS, Mathieu MOREL.

### **1 - Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne **Marie GIROT** comme secrétaire de séance.

### **2 - Approbation du compte rendu de la séance du 24 janvier 2013**

Le compte rendu est approuvé à la majorité des présents (3 abstentions).

### **3 - Installation d'un nouveau conseiller**

Pour faire suite au décès de M. Jean-Claude Lazzaroni, conseiller municipal en exercice, il convient de procéder à l'installation du candidat suivant de la liste « Mieux vivre à Saint-Maurice ».

Après désistement de Madame Baudeneau par courrier du 4 février 2013, et après acceptation de Monsieur BOISSIN par son courrier du 12 février 2013, le conseil municipal installe Monsieur BOISSIN Alain au rang de conseiller municipal et l'invite à siéger sein de l'équipe municipale.

### **4 - Modification du tableau du conseil municipal (Rapporteur M. GOUBET)**

#### **4.1. Détermination du nombre d'adjoints**

Pour faire suite au décès de Monsieur Jean-Claude Lazzaroni, 1<sup>er</sup> Adjoint en exercice, et conformément aux engagements pris lors de la dernière séance de conseil municipal, son poste ne sera pas remplacé. Le conseil municipal décide donc de fixer le nombre d'adjoints à 7.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

#### 4.2. Modification de l'ordre des adjoints

Monsieur le Maire explique que si le nombre d'adjoints peut-être librement modifié par l'assemblée, le poste de 1<sup>er</sup> adjoint ne peut être vacant. Par conséquent, il est proposé que chaque adjoint intègre le rang immédiatement supérieur à celui qu'il occupe actuellement.

Le conseil municipal fixe l'ordre du tableau des adjoints comme suit :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Françoise ROY
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Pierre COMMARMOT
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Eveline GUILLET
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Robert RESTA
- 5<sup>ème</sup> adjoint : Lydie PONS
- 6<sup>ème</sup> adjoint : Robert ROCHE
- 7<sup>ème</sup> adjoint : Catherine BRIDAY

Les délégations attribuées à monsieur LAZZARONI ne seront pas redistribuées. Celles-ci seront gérées en direct par Monsieur le Maire.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

#### 4.3. Election d'un membre :

- **SIENEL : un délégué titulaire**

Madame Eveline GUILLET est élue à l'unanimité pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord Est de Lyon en tant que délégué titulaire.

- **SIVU : un délégué suppléant**

Monsieur Yves ROUX est élu à l'unanimité pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique en tant que délégué suppléant.

- **Commission Appel d'Offres : un délégué suppléant**

Monsieur Yves ROUX est élu à l'unanimité pour intégrer la commission appel d'offres de la municipalité en tant que délégué suppléant.

- **Commission DSP Restauration Municipale : un délégué titulaire**

Madame Jacqueline ACCARDO est élue à l'unanimité intégrer la commission DSP restauration en tant que délégué titulaire.

## **5 - Finances (Rapporteur Mme ROY)**

### **5.1. Comptes administratifs et comptes de gestion**

#### **a) Compte administratif 2012**

Monsieur le Maire ne prend pas part aux votes des comptes administratifs 2012, la présidence de la séance revient à Madame Jacqueline ACCARDO.

○ Service principal commune, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

- section de fonctionnement : excédent de 5 297 155,97 euros
  - section d'investissement : excédent de 167 711,74 euros
- Soit un excédent global de clôture de 5 464 867,71 euros

○ Service annexe assainissement, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

- section d'exploitation : excédent de 394 091,27 euros
  - section d'investissement : excédent de 100 365,74 euros
- Soit un excédent global de clôture de 494 457,01 euros

#### **b) Bilan des cessions et acquisitions**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2012, limité aux acquisitions suivantes :

<b>ETAT DES ACQUISITIONS 2012</b>			
<b>Désignation de l'immeuble</b>	<b>Référence cadastrale</b>	<b>Prix</b>	<b>Vendeur</b>
terrain route de Genève	parcelle AC 325 de 18m <sup>2</sup> parcelle AC 327 de 23m <sup>2</sup>	1€	M. KEUROGHLIAN
terrain chemin de Thil	parcelle AI 268 de 100m <sup>2</sup>	12€ le m <sup>2</sup> Soit 1200€	Sté TORAY FILMS PLASTICS EUROPE

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

#### **c) Comptes de gestion 2012**

○ Service principal commune, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

- section de fonctionnement : excédent de 5 297 155,97 euros
  - section d'investissement : excédent de 167 711,74 euros
- Soit un excédent global de clôture de 5 464 867,71 euros

○ Service annexe assainissement, **la délibération est adoptée à l'unanimité.**

- section d'exploitation : excédent de 394 091,27 euros
  - section d'investissement : excédent de 100 365,74 euros
- Soit un excédent global de clôture de 494 457,01 euros

## 5.2. Budget primitif 2013

### a) Affectation des résultats de l'exercice 2012 :

- Affectation des excédents, service principal commune : **la délibération est adoptée à l'unanimité.**
  - affectation excédent de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 : **5 275 644,39 €**
  - affectation excédent d'investissement en report à nouveau au compte 001 : **167 711,74 €**
  - Affectation en réserve 1068 : **21 511,58 €**
- Affectation des excédents, service annexe assainissement : **la délibération est adoptée à l'unanimité.**
  - affectation excédent d'exploitation en report à nouveau au compte 002 : **394 091,27 €**
  - affectation excédent d'investissement en report à nouveau au compte 001 : **100 365,74 €**

### b) Vote des taxes directes locales, sans augmentation, la délibération est adoptée à la majorité (1 abstention).

Conformément au débat d'orientation budgétaire, le conseil municipal, **fixe sans augmentation les taux d'imposition des taxes locales :**

- Taxe habitation : 11,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,15 %

### c) Vote du budget primitif 2013 – service principal commune

Monsieur le Maire souligne l'excellent travail de la commission finances et de tous les services municipaux. Il les félicite et les remercie pour avoir appliqué un budget « au plus juste » des besoins maintenant une situation financière stable.

En effet, la capacité d'autofinancement de la commune reste faible mais stable, seul le nouveau Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales vient grever ce dernier. Les dépenses imprévues ont également été augmentées cette année pour prendre en compte le redéveloppement du centre social mené conjointement avec l'association Marcel Cochet. La réforme des rythmes scolaires, impactant l'ensemble des budgets, n'a pour le moment pas été intégrée, la date d'application de celle-ci n'étant pas encore définitivement arrêtée, différentes consultations avec les personnes intéressées (Enseignants, parents d'élèves, ...) étant en cours.

Pour la section d'investissement, comme présenté au débat d'orientation budgétaire, les principaux crédits concernent la voirie (montée de la Paroche et différents travaux sur l'ensemble du territoire de la commune), le quartier des Folliets (une somme pour le moment non définitive a été inscrite en attendant le chiffrage global de l'opération et le démarrage des travaux), une aire de jeux pour les enfants sera créée Place Charles de Gaulle...

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes par section comme suit :

- Fonctionnement : 9 859 852,39 euros
- Investissement : 6 178 361,82 euros

d) Vote du budget primitif 2013 – service annexe de l'assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes par section comme suit :

- Exploitation : 528 091,27 euros
- Investissement : 636 415,01 euros

Il convient de terminer le diagnostic des cités, et enclencher les travaux ensuite.

5.3. Délibération cadre annuelle pour imputation en investissement des biens meubles inférieurs à 500€

Les règles d'imputation budgétaire ne permettent pas de comptabiliser dans la section d'investissement, des équipements dont le coût unitaire TTC est inférieur à 500€. Ceux-ci devant être attribués à la section de fonctionnement.

Toutefois dans le cadre d'un cumul de ces achats, ces équipements peuvent être imputés en section d'investissement par une délibération du conseil municipal.

Mme ROY expose que cette année, au vu de certaines dépenses, il semble judicieux de recourir à cette procédure que le conseil accepte.

**La délibération est votée à l'unanimité**

6 - Enfance-Jeunesse (Rapporteur Mme BRIDAY)

- Tarif Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

Les tarifs applicables par l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) sont calculés par rapport à un plancher et un plafond de ressources définis par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain. Ces seuils ont été actualisés le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Madame Briday présente les modifications apportées à l'annexe 3 du règlement de fonctionnement de l'EAJE.

Le conseil municipal approuve ces modifications résultant des nouveaux planchers et plafonds fixés par la C.N.A.F.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

## 7 - Questions et informations diverses

Monsieur Commarmot informe l'assemblée d'une modification du Plan Local d'Urbanisme intervenant sur la zone UX par la création d'un sous-secteur correspondant à l'emprise de l'entreprise TORAY, dont le règlement autorise des hauteurs de bâti et une emprise au sol suffisantes pour la construction de nouveaux équipements sur le site.

Ce dossier sera abordé lors de la prochaine séance : le service de l'urbanisme peut renseigner toute personne intéressée par ce dossier.

*La prochaine séance du conseil est prévue le 21 mars 2013.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.*

*Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 25 février 2013.*

Le Maire,  
Pierre GOUBET



Affiché le **28 FEV. 2013**

et retiré de l'affichage le